Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 46/1955 (1955)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

certaines conditions, d'instruire leurs enfants à domicile. S'il allait plus loin, s'il acceptait de subventionner les écoles confessionnelles, toutes les écoles confessionnelles, cela va sans dire, aussi bien catholiques que protestantes, juives, musulmanes, et même les écoles de parents qui se proclameraient libres penseurs, où cela mènerait-il ? Faudrait-il aller jusqu'à subventionner les établissements de tendances politiques, communistes et autres ? Où s'arrêteraient les obligations de l'Etat ? Devrait-il accorder des subsides même aux très petites minorités ? Et d'autre part nierait-on le droit de l'Etat d'assurer à tous les enfants la possibilité de fréquenter une école publique, avec toutes les conséquences que cela comporte ?

Souhaitons que pareilles discussions nous soient évitées. Les autorités bernoises demeurent fidèles à une solution de libéralisme et de raison. Les actes législatifs de ces dernières années ont rencontré l'adhésion unanime des citoyens, et l'on est en droit d'espérer que la paix confessionnelle ne sera jamais plus troublée, pas plus par les questions scolaires que par toutes celles que la vie pose aux consciences.

La vie, toute la vie, dans la famille, en ville et au village, à l'école. La vie moderne a de rudes exigences. Il appartient à l'école d'y préparer la jeunesse, dans un esprit de large compréhension, de forte volonté de servir en mettant l'intelligence, le cœur et les connaissances acquises au service de la communauté. Nous croyons que toutes nos écoles s'y appliquent avec ferveur.

CHARLES JUNOD

Neuchâtel

Enseignement primaire

Personnel enseignant. — De 1950 à 1954, pour remplacer uniquement les démissionnaires, il aurait fallu 35 instituteurs et 111 institutrices. Dans le même temps, l'augmentation du nombre d'élèves a obligé les communes à ouvrir 86 classes. C'est là une des causes principales de la pénurie du personnel.

Bien que le recrutement des futurs membres du corps enseignant soit absolument normal, le Département de l'instruction publique a dû faire appel à des auxiliaires. Le tableau suivant donne, à cet égard, des renseignements intéressants.

Personnel auxiliaire au début de l'année scolaire 1955-1956

	Instituteurs	*Institutrices*
Retraités	4	15
Institutrices mariées	—	58
Auxiliaires neuchâtelois	4	3
Valaisans	8	20
Fribourgeois	1	3
Vaudois	—	2
Bernois	1	2
Français	—	1
	18	104

Au total : 122 auxiliaires ce qui représente le 22 % du nombre des membres du corps enseignant.

Parmi les 28 auxiliaires valaisans, la plupart ont été engagés du 1er mai au 31 octobre. D'autre part, en plus des 122 auxiliaires mentionnés ci-dessus, nous devrons faire appel à une quarantaine d'étudiants de l'Université et des gymnases pour assurer le remplacement des instituteurs appelés à accomplir une période de service militaire : cours de répétition, écoles de recrues, de sous-officiers, d'aspirants.

Bâtiments scolaires. — Le centre scolaire des Forges, à La Chaux-de-Fonds, a été inauguré le 24 juin. M. le conseiller d'Etat G. Clottu, chef du Département de l'instruction publique, M. G. Schelling, président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et M. André Guinand, président de la commission scolaire de cette ville, prirent successivement la parole. Le centre scolaire des Jeannets, au Locle, sera occupé après les vacances d'été. A Neuchâtel, 9 des 10 classes du nouveau collège de La Coudre ont déjà été mises à la disposition des élèves de la région.

Conférences officielles. — Celles d'automne 1954 ont été présidées par M. le chef du Département et ont eu lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Elles ont été remarquables à tous égards. Les exposés de M. Jean Rossel, professeur à l'Université de Neuchâtel, « Les particules fondamentales de la physique moderne », et de M. Pierre Lafitte, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, à Besançon, « André Gide devant l'opinion française », ont été très appréciés.

Les conférences de district du printemps 1955 ont permis à sept rapporteurs d'exposer les sujets suivants : « L'enseignement du français. Comment arriver à la correction de l'expression écrite » et « Les devoirs à domicile ». Dans plusieurs districts, les travaux ont provoqué d'intéressantes et de fort utiles discussions.

Manuels. — 7000 volumes des vocabulaires Lelu, Kubler et Voetzel ont été distribués aux élèves de la quatrième à la septième année.

Les « Exercices d'arithmétique » de toutes les années sont, pour la plupart, en voie de réédition. L'édition concernant les 4e et 5e années vient de paraître et d'être distribuée.

Le Manuel d'histoire suisse de Grandjean et Jeanrenaud, vol. II, nouvelle édition, vient de nous parvenir. Tout en l'appréciant vivement, nous regrettons que plusieurs suggestions du corps enseignant neuchâtelois n'aient pas été retenues. Le supplément d'histoire neuchâteloise a été supprimé. Il sera remplacé par un nouveau texte qui sera tiré séparément. La rédaction en a été confiée à M. Maurice Jeanneret, ancien professeur.

L'élaboration d'un manuel de géographie neuchâteloise est en cours avec la collaboration d'une commission.

Des fiches pour l'enseignement de l'allemand et des mesures de surfaces ont été établies par des groupes de la Société de travail manuel et de réforme scolaire. Le Département s'est intéressé financièrement à cette initiative.

Enseignement ménager. — Après un examen approfondi de la question, le Département de l'instruction publique a pris la décision de faciliter aux jeunes Neuchâteloises leur préparation à la carrière de maîtresses

ménagères sans qu'elles soient astreintes aux études gymnasiales. Grâce à un arrangement conclu avec la direction de l'Ecole normale ménagère de Porrentruy, les jeunes filles qui auront suivi avec succès les deux ans de la section moderne de l'école secondaire pourront se préparer à la formation de maîtresse ménagère, durant quatre ans, dans l'établissement jurassien. Elles devront compléter leur préparation générale, par exemple pour les travaux à l'aiguille et subir un examen d'admission. Il va sans dire que les jeunes filles en possession du baccalauréat continueront à être reçues à Porrentruy où leurs études professionnelles dureront 18 mois, les autres écoles normales leur étant aussi ouvertes.

Nous espérons que cette mesure d'assouplissement permettra à un plus grand nombre de Neuchâteloises de se vouer à l'enseignement ménager.

Cours de perfectionnement. — En 1954, plusieurs cours ont été organisés par le Département de l'instruction publique.

1. *Diction.* Ce cours fut donné avec une grande compétence par M. Samuel Puthod, professeur au Conservatoire de Neuchâtel.

2. *Solfège.* Une nouvelle méthode de solfège proposée par M. Ch. Landry, instituteur à Neuchâtel, est actuellement expérimentée dans une trentaine de classes du canton. Elle tire tous ses éléments du petit recueil de chants populaires en usage dans nos écoles primaires. Les personnes chargées de l'expérimentation de cette méthode ont été réunies, sous la direction de M. Landry, pour suivre un cours d'initiation.

3. *Gymnastique.* Le nombre insuffisant d'inscriptions n'a pas permis d'organiser des cours facultatifs. Nos maîtres aiment mieux suivre les cours de la Société fédérale des maîtres de gymnastique. Leur préférence va surtout aux cours de sports d'hiver.

L'Association neuchâteloise des maîtres d'éducation physique a organisé, en 1954, les cours suivants : un cours de ski, un cours de patinage et des séances hebdomadaires d'entraînement dans les principales localités du canton.

4. *Ecriture.* Ces cours sont donnés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, par M. l'inspecteur Jeanneret, aux personnes entrées dans l'enseignement au début de chaque année scolaire.

De son côté, la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire organise aussi des cours en collaboration avec le Département de l'instruction publique : confection et utilisation de marionnettes pour l'enseignement du français, étude du milieu, activités manuelles en rapport avec le programme d'arithmétique du degré moyen, modelage.

Enseignement pédagogique. — Le nombre des étudiants augmente de façon réjouissante ce qui, une fois de plus, s'oppose aux affirmations des pessimistes. Ces derniers prétendaient, en effet, que la prolongation des études éloignerait les candidats à l'enseignement primaire de l'Ecole normale.

Le projet de formation accélérée n'a pas trouvé un écho très favorable puisque le nombre des inscriptions a été insuffisant. Aussi, faudra-t-il prévoir, comme l'année dernière, le licenciement des élèves de 2e année pour le 1er novembre. Ils occuperont les postes vacants jusqu'à la fin

de l'année scolaire et retourneront à l'Ecole normale pendant deux mois. Dans ces conditions, nous devrons prendre des dispositions pour assurer le remplacement de ces jeunes gens pendant le 1er trimestre de l'année scolaire 1956-1957.

Au début de juillet, le chef du Département, le directeur, un certain nombre de professeurs de l'école, les maîtres des classes expérimentales ont pris congé d'un maître d'une valeur exceptionnelle, M. Bertrand Grandjean, professeur de gymnastique. M. Grandjean a exercé une influence extraordinaire sur les élèves qu'il a formés et auxquels il a su communiquer sa foi et son enthousiasme.

Enseignement secondaire

Sur l'initiative du directeur du collège régional de Neuchâtel, une séance a eu lieu, le 24 novembre dernier, qui réunissait les maîtres secondaires du degré inférieur et les membres du corps enseignant préparant des élèves à l'entrée au collège régional de Neuchâtel. Le but de la rencontre était d'établir une entente pour faciliter le passage des élèves au collège et ensuite le travail dans le degré secondaire. Quelques semaines plus tard, les maîtres primaires examinèrent les propositions formulées le 24 novembre et, au cours d'une séance commune, les mesures suivantes furent envisagées que la commission de l'école secondaire régionale adopta ensuite.

1° Participation des maîtres primaires à l'élaboration des épreuves d'examens d'entrée.

2° Contrairement à la décision prise en 1954, les examens d'entrée ont eu lieu après ceux des classes primaires.

3° Le test d'intelligence a été fait en classe sous la surveillance des maîtres primaires. Les élèves qui le réussissaient mais qui avaient échoué à l'examen d'entrée étaient admis conditionnellement.

En janvier 1954, la commission de l'école secondaire du Val-de-Ruz envoya un rapport au Département de l'instruction publique pour demander, en particulier, la transformation des classes préparatoires en classes permanentes. Le Département a estimé que les questions posées par ce rapport dépassaient le problème de l'organisation de l'enseignement secondaire au Val-de-Ruz. Il s'agit du problème beaucoup plus vaste de la réorganisation de l'enseignement secondaire en général. Cette étude, à laquelle les milieux intéressés du canton seront appelés à collaborer, prendra du temps. Aucune décision ne saurait être prise pour le Val-de-Ruz avant que le problème général ait été, sinon résolu, du moins suffisamment développé.

Dans ces conditions, la reconduction du régime en vigueur a été prévue avec plusieurs modifications concernant l'entrée à l'école secondaire.

Enseignement professionnel

Le nouveau bâtiment de l'école des arts et métiers du chef-lieu a été inauguré, il y a déjà plusieurs mois.

La commission de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel était en pourparlers depuis plusieurs années, avec le Département de l'instruction publique du canton de Berne pour que les porteurs du certificat

de maturité de cette école puissent se présenter aux examens de notariat. L'entente est maintenant complète en ce sens que le certificat de maturité commerciale de l'école supérieure de commerce de Neuchâtel donne, non seulement, la possibilité de s'inscrire pour les examens de notaire dans le canton de Berne mais aussi pour ceux d'avocat, sous réserve d'un examen complémentaire de latin.

Le Technicum neuchâtelois se développe de plus en plus. Au Locle, des agrandissements importants sont en cours pour une valeur de Fr. 1 400 000.—.

Enseignement supérieur

L'événement important de l'année fut l'inauguration des instituts de zoologie et de botanique le 26 novembre 1954. L'aspect extérieur du bâtiment, aux lignes pures, frappe déjà heureusement les visiteurs. Les locaux sont admirablement aménagés et répondent à ce qu'on peut attendre d'un tel bâtiment universitaire. Le canton vient de s'enrichir d'une construction digne de son passé de science et de culture.

La restauration du siège central de l'Université fut une œuvre difficile. L'architecte a parfois éprouvé quelques difficultés à faire coïncider ses vues avec les désirs d'une cinquantaine de professeurs. Une partie du *dies academicus* de cette année fut consacrée à marquer la fin des travaux et la nouvelle distribution des salles. Au cours de cette manifestation, les auditeurs eurent le privilège d'entendre une conférence magistrale de M. le professeur Jean Piaget.

Les diverses bibliothèques ont pris un essor nouveau. Celle de la Faculté de droit a pu réintégrer le bâtiment principal. Ses possibilités d'agrandissement sont telles qu'elle rendra de plus en plus de précieux services, non seulement aux étudiants, mais aussi aux juristes du canton.

La commission consultative pour l'enseignement supérieur a eu l'occasion d'exprimer son avis à propos des enseignements introduits par diverses facultés et de préaviser au sujet de la nomination de nouveaux professeurs. Les objets suivants lui ont, en particulier, été soumis : enseignement de la musicologie, de l'histoire suisse et neuchâteloise, de la grammaire française, de l'histoire du français moderne, de la cryptogamie et de la phytopathologie ; nomination de nouveaux professeurs.

L'Université eut à déplorer le décès de deux professeurs honoraires : MM. Max Niedermann et Willy Corswant. En octobre 1954, M. Spreng, chargé de cours en psychologie, donna sa démission et, tout récemment, la Faculté de droit a pris congé de deux professeurs qui vont prendre leur retraite : M. Carl Ott, professeur de droit romain et M. Auguste Rasi, professeur de technique monétaire et bancaire.

M. Ott fut un maître de haute valeur. Il a initié de nombreux juristes à la connaissance de ce droit romain qui demeure le fondement de la plupart des législations modernes et qui fut inséparable de la formation de notre civilisation occidentale. L'étude du droit romain conduit à envisager les institutions et les règles du droit sous l'angle génétique et social. Ce n'est donc nullement par hasard que M. Ott y joignit l'enseignement de la philosophie juridique. Ce fait, à lui seul, témoigne bien de l'étendue de cet esprit distingué.

M. Rasi sut allier, aux qualités d'un juriste averti, celles d'un écono-

miste à l'esprit clair et pratique. Il sut montrer à ses étudiants les vérités constantes qui doivent présider à une gestion bancaire solide et à une pratique monétaire salubre.

Les conférences universitaires ont connu le même succès que les années précédentes. Les sujets exposés furent les suivants :

« Le mythe du bon sauvage dans la littérature française du XVIIIe siècle », M. Charly Guyot.

« L'homme et les astres », M. Edmond Guyot.

« L'homme et la nature du point de vue économique », M. Fr. Scheurer.

« Nature et révélation », M. Jean-Louis Leuba.

En plus des cours qu'ils donnent, les professeurs ont une activité considérable au sein des sociétés savantes du pays ou de l'étranger. Ils font des travaux personnels qui se traduisent par des articles de revues et par des conférences dont la liste serait trop longue pour trouver place dans cette chronique. Leur mérite reconnu leur vaut des distinctions qui les honorent.

M. Redard a été appelé à la présidence de la Société suisse de linguistique et il est le secrétaire de « l'Indogermanische Gesellschaft ». M. Ph. Muller est président de la Société suisse de psychologie et président du comité international pour la documentation des sciences sociales, comité qui dépend de l'Unesco. M. François Clerc a été nommé président de la Société suisse de droit pénal et vice-président du groupe d'experts des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants. M. Erard a collaboré activement à la fondation d'une Association suisse de sociologie qui fut créée à Berne, le 3 juillet 1954. M. Jean Rossel est membre de la commission des symboles, unités et nomenclature de l'union internationale de physique. Au moment où nous rédigeons cette chronique, nous apprenons que le Conseil fédéral a désigné ce jeune et brillant savant comme membre de la délégation suisse à la conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La commission universitaire de la recherche scientifique a tenu plusieurs séances. Elle a pu accorder ou renouveler à de jeunes chercheurs les subsides qui leur permettront de se vouer à des études spécialisées, le plus souvent à l'étranger. La commission et son président entretiennent d'excellents rapports avec les organes centraux du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

L'office du travail rémunéré de la Fédération des étudiants rend les plus grands services. Son activité a permis à de nombreux étudiants d'équilibrer leur budget en accomplissant, par exemple, des remplacements dans l'enseignement primaire.

Le Foyer des étudiants a ouvert ses portes récemment. Les étudiants y trouvent des salles de travail et de délassement, un réfectoire et quelques chambres louées à des conditions avantageuses.

Nous ne voulons pas terminer cette chronique sans signaler la création d'une association de l'Université populaire dont le président est M. Pierre Rieben, actuaire à Peseux. Des sections sont formées à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, cette dernière section comprenant aussi Le Locle et la région avoisinante. Les cours s'ouvriront en octobre.

BONNY.